Beaupreau
en Mauges

ARRÊTÉ

N° 2023-18
COMMUNE D'ANDREZÉ
COMMUNE DELEGUÉE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

ARRÊTÉ autorisant un débit de boisson

Le dimanche 28 mai, à l'occasion de la course régionale de voiture radio commandées

Le Maire de la Commune déléguée d'Andrezé,

VU la Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2
VU l'article 18 de la Loi de finances initiale pour 2001,
VU l'article L.3335-4 du code de la santé publique,
VU le décret n° 2001-1070 du 12 novembre 2001 (J.O du 17 novembre), abrogeant le décret n°99-1016 du 2 décembre 1999 modifié le 3 juillet 2000,
VU la circulaire Préfectorale du 10 décembre 2001,
VU la demande en date du 22 mai 2023 formulée par Monsieur Vincent CHOUTEAU, Président du M.R.A

ARRETE

ARTICLE 1 –Vincent CHOUTEAU, Président du M.R.A est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème groupe, **le dimanche 28 mai 2023 de 8 h 30 à 18 h sur le terrain du Quarteron à l'occasion de la compétition régionale de Voitures radio commandées.**

ARTICLE 2 – Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes tel que définit l'article L 1 du Code des débits de boissons, c'est à dire les boissons non alcooliques et les boissons fermentées non distillées, à savoir : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels, crèmes de cassis, jus de fruit ou légumes fermentés comportant 1 à 3 degrés d'alcool.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Vincent CHOUTEAU, Président du M.R.A
- Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de BEAUPREAU,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Andrezé, Beaupréau-en-Mauges
le 22 mai 2023
Jean-Yves ONILLON
Maire de la commune déléguée d'Andrezé

MAIRIE DÉLÉGUÉE D'ANDREZE
49

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr

Andrezé

Mairie annexe d'Andrezé
Place de la Mairie
Andrezé
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
T. 02 41 56 50 24
andreze@beaupreauenmauges.fr